



Le *SIFFLEUR* de la Baie de Somme



Photo : Marc Dallery

La partie n'est pas encore gagnée!



Dans quelques jours, nous pourrons signer notre nouveau bail de chasse pour une durée de 9 ans. A priori, nous pourrons chasser tranquillement jusqu'en 2023, au moins en ce qui concerne notre territoire : cette Baie que nous avons tous dans les tripes.

Pour en arriver là, de nombreuses réunions, mails, téléphone, etc... mais après tout c'est notre boulot!

Certaines réunions ont été animées avec les services de l'Etat, mais elles permettent de mieux exposer nos problèmes et spécificités sur chaque lot de la Côte Picarde.

DDTM, Services Fiscaux, CNL et ONCFS pour appliquer la réglementation de plus en plus complexe avec en plus cette fois-ci une étude d'incidence: Natura 2000... obligatoire!

Il faut prouver que nos pratiques sont compatibles avec leurs objectifs.

Un merci à nos deux Sous-préfets pour leur sens du dialogue constructif et pragmatique qui à permis de mettre « de l'huile dans les rouages » et surtout de limiter la redevance des futurs baux.

Ces différentes discussions nous permettent de refaire le point sur notre « *Charte des bonnes pratiques d'entretien* » et de la toiletter pour la réactualiser au plus près du terrain et de nos besoins. Même si comme vous, je pense qu'elle est parfois contraignante, elle a le mérite de faciliter la rédaction de notre étude d'incidence Nat. 2000. L'obtention de l'AOT et de faire valoir le rôle des chasseurs comme gestionnaires de cette baie auprès de la nouvelle structure du Parc Naturel Marin dont qui est sollicité pour avis, un de plus... Enfin, de ce côté-là, l'essentiel du travail est fait!

Concernant l'actualité chasse, elle a été assez intense en ce premier semestre:

- ⇒ Le 9 mai, ont eu lieu les Etats Généraux de la chasse au gibier d'eau qui ont été organisés à Paris par la FNC pour mettre tout à plat sur les espèces, les territoires et les dates de chasse. La Baie de Somme était présente dans tous les ateliers.
- ⇒ Le 3 juin, réunion UNACOM /FNC pour débattre avec les juristes des recours en cours en Conseil d'Etat et le futur recours concernant la fermeture des oies et des siffleurs fin février. Sur ce coup là il faut tous aller dans le même sens! Nous espérons avoir convaincu sur le plan juridique... affaire à suivre!

Pour être crédibles nous aurons besoin de vous afin de récolter des ailes de canards pour étoffer le suivi scientifique particulièrement nécessaire pour le juridique.

C'est votre chasse, c'est notre chasse et les volontaires seront les bienvenus...

Une nouveauté cette saison: le carnet de prélèvement limicoles, un de plus, mais sans lui pas d'arguments pour défendre la chasse à la botte et au hutteau; là aussi nous aurons besoin de vous... pensez à nous le retourner en fin de saison.

Voilà, encore un peu de travail sur les huttes, les mares et les dernières couvés de nos indispensables appelants... et nous serons tous prêts pour l'ouverture.

Bonne saison à tous.

Nicolas LOTTIN
Président de l'ACDPM Baie de Somme

Nettoyage et Assemblée Générale extraordinaire



Comme depuis de nombreuses années, l'association de chasse a effectué le nettoyage de la Baie de Somme. Les effectifs présents n'étaient pas à la hauteur des espérances souhaitées... Mais heureusement, les plus fidèles d'entre vous se sont déplacés le 21 Juin!

Les chasseurs se lassent-ils? Doit-on réinstaurer un pointage obligatoire de toutes les concessions comme par le passé?

**Ce sont les interrogations posées par le comité à la suite de cette prestation !
Par ailleurs n'oublions pas que cette démarche concrète et civique est aussi très importante pour notre image au sein du grand public !**

Avant ce nettoyage, une Assemblée Générale Extraordinaire fut réalisée. Nous avons obligation de modifier certains articles du Statut de l'association pour que le nouveau bail puisse être signé! Pour cette occasion, le président de l'A.C.D.P.M Baie de Somme accompagné d'Yves Butel (vice-président) ont lu et commenté les différents points et changements imposés par l'Etat.



David Rasse

Eric Doyen

Pour conclure son intervention, Nicolas Lottin a présenté deux nouveaux membres cooptés par le comité. Ils étaient présents et déjà actifs! Grâce au nouveau statut, l'association peut désormais compter 12 administrateurs au lieu de 10 ... et il aurait été bien dommage de se passer des services de David Rasse et d'Eric Doyen, tous deux passionnés, motivés et amoureux de la Baie et qui serviront au mieux les intérêts de l'association! Nous vous demanderons d'approuver officiellement leur présence au sein du comité, lors de la prochaine assemblée générale.

Olivier BOUCHARD



Assemblée Générale 12 Avril 2014

(extrait du rapport d'activités)



Privilégier l'intérêt général... pour préserver l'avenir!

«A l'initiative d'une poignée d'irréductibles gaulois dirigée de main de maître par Monsieur Guy Lewin, l'ACDPM Baie de Somme a été créée le 21 Juin 1974! Après 40 années de combats qui en ont fait sa légendaire réputation, nous sommes aujourd'hui les garants de son avenir et devons œuvrer sans relâche en ne privilégiant que l'intérêt général! »



Ce qui importe pour l'heure, c'est de préserver l'existant sans concession et de continuer à avancer pour reconquérir Février!

« Parce que je l'aime et que j'en suis fier, je veux, j'exige que la Baie de Somme gronde tous les jours... mais qu'elle gronde encore plus aujourd'hui, car se réunir en Assemblée Générale c'est décider de notre avenir, c'est déplacer les montagnes! Alors, les amis, si vous l'avez dans les tripes cette belle et grande association de chasse de la Baie de Somme, déplacez aussi les océans et tant que vous y êtes la terre entière!

Faites le aujourd'hui car demain il sera peut-être trop tard...»

Le ton est donné et bien entendu le nouvel épisode de la fermeture des oies est rapidement abordé!

«Hollande... arrête de gazer les oies en ton beau pays! »

«Hollande... donne nous le droit de chasser les oies en notre belle nation!»

Pour ce faire le monde de la chasse du gibier d'eau s'investit énormément en privilégiant trois axes pertinents qui se veulent être décisifs et complémentaires, à savoir scientifiques (ISNEA), juridiques (UNACOM) et politiques.

Désormais nous exigeons des résultats concrets, durables et rapides...



Une autre actualité toute aussi brûlante concerne le renouvellement de notre bail de chasse qui expire le 30 Juin de cette année. Si l'essentiel semble être préservé, il subsiste tout du moins une zone d'ombre concernant le montant du loyer. A l'heure où nous écrivons ces lignes nous n'en connaissons toujours pas le montant, mais gageons que les Services Fiscaux feront preuve de beaucoup de discernement en cette période économique bien difficile et qu'il prendront en compte que l'association n'a pas augmenté le montant de

ses cotisations depuis 8 ans pour que la chasse en Baie de Somme demeure une pratique populaire, accessible au plus grand nombre!

« Et pour en finir, ayons toujours à l'esprit que les chasseurs sont viscéralement attachés à un mode vie agrémenté de nombreuses traditions séculaires, qu'ils ne sont pas de simples consommateurs de la nature, mais de véritables acteurs de terrain en faveur de la préservation de l'environnement et du maintien de la biodiversité! ».

Dominique SALESSE, directeur

En bref, quelques interventions des personnalités:

M. LOTTIN (Président ACDPM Baie de Somme)

« J'œuvre sans compter auprès de l'UNACOM pour défendre juridiquement les intérêts des chasseurs de gibier d'eau... Le 9 Mai se tiendront à Paris les Etats Généraux de la Chasse du Gibier d'Eau, et j'y serai accompagné de quelques membres du Comité pour porter haut et fort la parole des chasseurs de la Baie de Somme.. »

M. HAUSSOULIER (Maire de Saint-Valery)

« L'Association et ses adhérents fournissent un excellent travail pour protéger et valoriser la Baie de Somme... Les chasseurs véhiculent des valeurs saines sous la conduite du président Lottin et de son équipe! »

M. BRUNET (Expert comptable)

« La gestion de l'association est saine... et il convient de remercier M. HEDE, votre trésorier, pour la qualité de son travail! »

M. BUISINE (Député)

« Au niveau ministériel, je puis vous assurer que l'image de la chasse et des chasseurs évolue positivement... Concernant les dates d'ouverture du marais (quelques cantons limitrophes du DPM) et de la fermeture des oies, un rendez-vous avec Mme ROYAL, ministre, est vivement souhaité... Le problème de la fermeture des oies n'est pas franco-français, mais européen... Les chasseurs sont aux avant-postes de la protection de l'environnement sur la Côte Picarde! »

M. BUTEL (Président FDC 80-Vice-président ACDPM Baie de Somme)

« Je remercie le ministre M. MARTIN, d'avoir pris un arrêté de la fermeture des oies au 10 Février qui a malheureusement été cassé 5 jours plus tard par le Conseil d'Etat...

La reconduction des baux sur le DPM devrait bien se passer... Au parlement européen, le groupe EELV profère une nouvelle menace sur l'attache des appelants (1)... Je me tournerai désormais sans état d'âme vers tout ce qui peut servir la chasse... Depuis quelques temps, je me trouve moins isolé à la Fédération Nationale des Chasseurs, grâce au soutien du président de la FDC 62, M. Willy SCHRAEN.

M. DUMONT (Vice-président du Conseil régional de Picardie)

« Je félicite l'ACDPM Baie de Somme pour l'ensemble de ses actions et souhaite que les chasseurs obtiennent un cadre durable concernant les périodes de chasse... Depuis 2 ans, au Conseil Régional, je ne vote plus les subventions sollicitées par Picardie Nature... Je vous invite à me faire part de tous vos projets susceptibles de recevoir l'aide du Conseil Régional! »

M. FLORIN (Sous-préfet de Montdidier-Référent «chasse» du département)

« Grâce au travail et au positionnement des chasseurs, le territoire a conservé son identité et a été protégé du béton... Les chasseurs sont des partenaires incontournables des pouvoirs publics... Je veille à ce que le prochain bail de chasse sur le DPM soit signé dans les meilleures conditions... Je vous informe qu'un référent chasse (Gendarme Capitaine) a été nommé au sein du département pour lutter contre les vols d'appelants et que le Procureur de la République fera preuve de la plus grande sévérité face à ces agissements inqualifiables! »

(1) Le projet d'amendement proposé par nos adversaires a été rejeté par un vote sans appel le 15/04 2014. Ouf!

A noter que lors de cette assemblée générale les 4 administrateurs sortants ont été réélus (il n'y avait pas d'autres postulants) :

Nicolas Lottin - Olivier Buffet - David Duvauchelle et David Devismes.

Des licences au même prix depuis la huitième année... et des effectifs en augmentation!

Cette saison l'ACDPM Baie de Somme a connu une augmentation importante de ses effectifs avec 141 adhérents supplémentaires, portant ses troupes à 2407 *cacheux* !

**Nous avons donc 1996 chasseurs à la hutte et au hutteau,
344 chasseurs à la botte et 67 jeunes chasseurs.**

Montant des cotisations pour la saison 2014/2015 (inchangé depuis 8 ans!):

Concession de mare: 300€

Licence Hutte-Hutteau: 65€

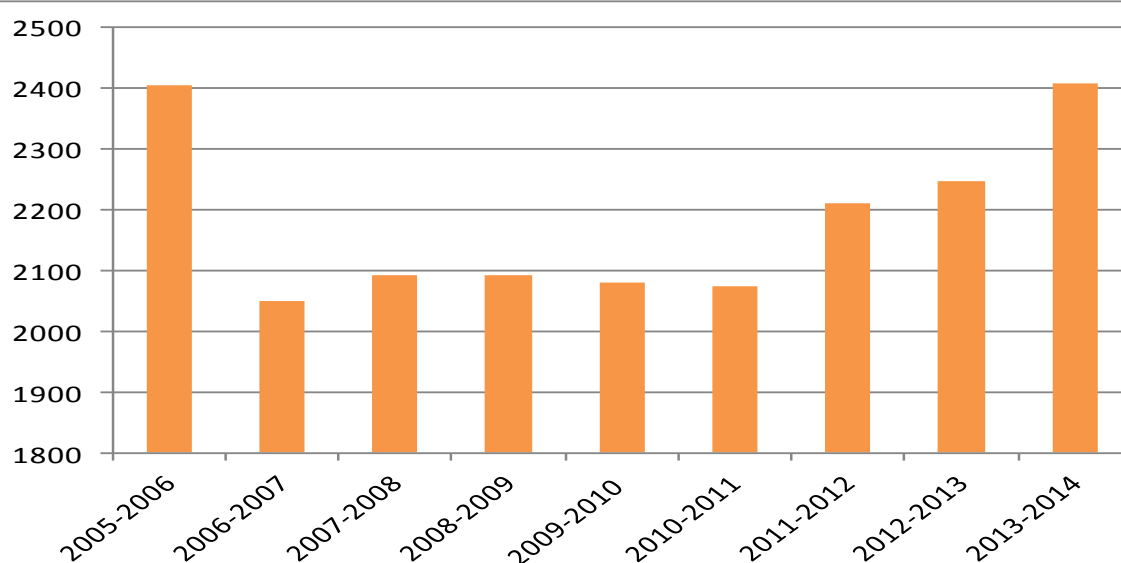
Licence Botte: 50€

Jeune chasseur (1er permis) Botte: 25€ Hutte-Hutteau: 32€50

Licence temporaire: 15€ (valable pour 72 heures consécutives - 1 fois par saison)

Evolution des effectifs entre 2008 et 2014

A noter que nous étions 4035 adhérents en 1984



Une espèce rare en Baie de Somme

Un beau prélèvement effectué le 25 janvier 2013 sur l'avant du Crotoy par Jessy Mille, un de nos jeunes adhérents.

En effet les macreuses noires ne sont pas courantes... Oiseaux que l'on rencontre dans notre belle Baie avec des conditions particulières (tempête, froid ...) seules quelques unes d'entre elles sont prélevées chaque année. Autant dire qu'il a bien fait de l'empailler pour garder ce précieux souvenir ...





Ligue des Sauvaginiers Français

La base pour la base



« POLITIQUE GENERALE DE LSF »

LSF est avant tout une association qui a pour but de donner la parole à tous les sauvaginiers.

Par ailleurs, LSF œuvre à établir un moyen efficace de lutte contre les vols d'appelants, l'association travaille en ce moment à mettre en place un procédé permettant l'identification de l'appelant et de son propriétaire. Pour ce faire, elle a créé et gère une base de données nationale de tous les détenteurs d'appelants voulant faire identifier leurs canards. LSF s'engage à poursuivre par tous moyens de justice les personnes ayant commis ces vols ainsi que les recéleurs afin de les faire condamner le plus sévèrement possible.

Identification des appelants par tatouage :

Partie technique :

Le tatouage est effectué sur la patte du canard avec le matériel adapté aux animaux, l'encre utilisée est imperméable à l'eau. Chaque oiseau identifié sera rentré dans une base de données nationale, uniquement accessible à la garderie et à la gendarmerie, ainsi qu'aux personnes de LSF qui gèrent cette base.

Capacité :

Selon le déroulement 40 à 60 oiseaux seront tatoués par heure.

Identification :

A chaque canards correspond une fiche d'identification, sur laquelle apparaît :

- ⇒ Pour le propriétaire: le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse mail.
- ⇒ Pour l'oiseau: le numéro de bague, l'espèce, le sexe, l'âge, le numéro de tatouage et sa date.
- ⇒ Le cachet du tatoueur infalsifiable en photocopie.

En cas de revente d'un oiseau tatoué, les coordonnées du nouveau propriétaire seront à envoyer à LSF, qui effectuera la mise à jour dans la base de données.

Bien sur toutes ce infos resteront confidentielles et uniquement enregistrées dans la base de données.

Tarif :

Le prix est estimé entre 2.50€ et 2.80€ par canard, suivant les conditions de déplacement et d'hébergement du tatoueur. Le prix peut aussi varier au cas où une association désirerait cotiser à LSF.

En cas de vol :

Il faut déposer une plainte en gendarmerie (en indiquant le numéro de tatouage et la valeur estimée du bien dérobé). Ensuite, transmettre à LSF une copie de la plainte afin que nous puissions enregistrer ces numéros dans le fichier national. Grâce à cela un canard peut être retrouvé lors d'une perquisition, voire d'un simple contrôle, si le propriétaire n'est pas en possession de la fiche d'identification correspondante.

Conditions obligatoires pour identifier vos appelants :

Pour pouvoir identifier vos appelants par cette méthode, il faut être adhérent à « La Ligue des Sauvaginiers Français ». Si ce n'est pas le cas :

- Vous pouvez adhérer le jour de votre venue sur le lieu du tatouage (20 €).
- Comptez 15 euros en plus du tatouage, si vous êtes licencié à une association adhérente à LSF.

Contact et renseignements auprès du Délégué LSF du 80 :
Fabrice VUE Tel : 06.73.99.24.51 ou par mail : lsf.fabvue@sfr.fr

Rejoignez nous sur notre Forum :
<http://www.liguedessauvaginiersfrancais.fr>
C'est ensemble que nous pourrons avancer.



Ma première nuit en Baie de Somme.

Je suis chasseur depuis vingt années, j'ai arpenté les plaines, les bois et les marais avec mon fidèle compagnon « Prince », un épagneul breton vivant exclusivement pour la chasse et son maître.

Pourtant je n'ai jamais passé une nuit de hutte... et qu'elle ne fut pas ma joie d'être invité par un concessionnaire, rencontré lors d'un ball-trap, pour vivre ce moment unique lors d'une grande marée.

Fin novembre avec de la lune, des vents d'est et des températures négatives sur la Scandinavie, Joseph m'invite comme convenu à rejoindre sa hutte de l'avant, une bonne cabane située à proximité d'un grand courant venant directement de la mer.

Je prépare toutes mes affaires avec rigueur et surtout je monte à plusieurs reprises ma lunette de tir achetée pour cette occasion tant attendue.

Le rendez vous est fixé à 14H00 pour passer avant la marée. Après 1H15 de route, j'arrive enfin sur la côte Picarde. En arrivant chez Joseph, je suis accueilli par le chant des appelants et par sa femme! Mon ami vient d'être hospitalisé en urgence pour une crise de colique néphrétique, il ne pourra donc pas m'accompagner. Pour ne pas gâcher mon plaisir, Joseph a pris soin que son frère Antoine le remplace, il ne chasse plus mais connaît la baie comme sa poche. Antoine me remet ma carte de baie temporaire et nous rejoignons les Ecluses du Crotoy, où un certain Jean Claude a vu à plusieurs reprises des bandes de canards en migration et à haute altitude.

A 17H10, après avoir attaché méticuleusement, nous rentrons dans cette petite hutte flottante. Dès 17H45, la première sarcelle se pose à 25 mètres droit devant les visées. Je n'ai même pas le temps de prendre mon fusil qu'elle est déjà renvolée! Antoine me suggère de saisir mon arme lorsque les appelants forcent pour gagner quelques secondes précieuses. Après avoir pris notre casse-croûte: pain, pâté, pinard et salicornes, il est déjà 20H00 et nous nous remettons aux visées. Les coups de fusils sont de plus en plus nombreux mais nous n'avons toujours pas tué notre premier canard. Alors un claquement intervient au capot de la hutte. Une voix nous interpelle: « Garderie de la Baie, vous pouvez ouvrir s'il vous plaît? ».

Alors qu'Antoine se dirige vers la trappe, un puissant faisceau de lampe balaye l'intérieur de la hutte. Ce sont les gardes de l'ACDPM Baie de Somme. L'un d'entre eux descend et demande les papiers des chasseurs.

Je lui présente les miens en lui précisant qu'Antoine ne chasse pas. Après avoir vérifié mon permis national, mon assurance et ma carte de baie le garde me rend mon permis. « Merci Monsieur, tout est en règle ! ». L'un d'entre eux de l'extérieur, suggère au plus jeune garde de vérifier s'il n'y a pas un deuxième fusil. Je regarde avec attention les placards sous les lits, certains sont fermés à cadenas avec des noms. L'un d'entre eux porte le nom de Joseph notre malheureux concessionnaire hospitalisé et n'est pas fermé. Antoine ouvre alors le placard de son frère, un superbe canardouze monté avec une lunette sur pied amortisseur est présent. Les gardes posent de nombreuses questions:

« A qui est cette arme? Est-elle chargée?

Le Règlement Intérieur n'autorise qu'un seul fusil par chasseur! Comment voulez vous que nous distinguions les braconniers dans cette situation!! »...

Les gardes ont continué leur tournée de nuit.

Nous avons tué 3 sarcelles et 4 siffleurs... mais croyez moi, dorénavant **le concessionnaire Joseph n'oubliera plus jamais de refermer son placard à clef...**

Pour connaître l'épilogue de cette histoire... et ce qu'il m'advint, ainsi qu'à Joseph et Antoine, n'hésitez pas à questionner les gardes lors d'une prochaine rencontre sur le terrain!

CONTESSE Yannick



La hutte pédagogique

Pour cette saison 2013/2014 la hutte pédagogique a accueilli 292 chasseurs issus de 17 départements, nous avons même reçu deux équipes de Bordelais .

Une affluence record cette année avec 102 nuits occupées pour un prélèvement total de 61 becs plats. Ainsi 17 siffleurs, 25 sarcelles, 4 colverts, 5 souchets, 3 chipeaux, 6 pilets et une oie cendrée figurent sur le tableau de cette année.

Un prélèvement moyen qui s'explique sur deux axes :

- ⇒ **plusieurs nuits de migration en Septembre ont eu lieu pendant des coefficients de marée supérieurs à 10 m, de ce fait la hutte pédagogique n'était pas occupée.**
- ⇒ **Des conditions météo défavorables pour ce secteur de la Baie .**

Dès aujourd'hui vous pouvez réserver une nuit de chasse aux canards au cœur de la Baie de Somme (au minimum 3 semaines à l'avance).

Pour toute information vous pouvez nous contacter au 03-22-60-68-57

**via notre site internet :
www.acdpmbaiedesomme.com
ou adresse mail :
acdpm.baiedesomme@orange.fr**



L'équipe de modération du Forum Sauvaginaires de France , en train de se désaltérer après avoir passé la nuit du 10 janvier 2014 à la pédagogique, une bredouille... mais toujours le sourire et un sacré moment de convivialité passé entre amis!

La réserve ornithologique de Grand-Laviers

Située à quelques pas de la Baie de Somme, la réserve ornithologique de Grand-Laviers a été inaugurée le 13 juin dernier. Ses quarante hectares de zone humide ont été acquis, entre autres, par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage ainsi que la Fédération des Chasseurs de la Somme.

Cet ancien site industriel, réhabilité grâce à l'action d'Yves BUTEL, de Jean PILNIAK et de nombreux autres élus, est aujourd'hui devenu le paradis des oiseaux d'eau.



Plus de 172 espèces aviennes ont été recensées comme la Gorge bleu à miroir et Grèbe à cou noir. En effet, sur ces 3 bassins, de nombreuses espèces cohabitent voire nidifient : canards pilets, avocettes, sarcelles d'été et d'hiver, échasses blanches ... Des postes d'observations ont été créés tout au long du parcours afin de permettre aux visiteurs de découvrir tous ces oiseaux et d'écouter le chant des passereaux sans être vu.

Au cœur de cette magnifique réalisation, écologie et chasse font bon ménage, car les chasseurs savent gérer la faune de manière pragmatique, non idéologique et ils le prouvent :

Grâce à la régulation des populations de prédateurs, la réserve est à ce jour un site de premier ordre pour la nidification. Ici, le savoir-faire des chasseurs profite à toutes les espèces.

Après avoir contemplé ces trésors faunistiques et floristiques, même les plus sceptiques seront contraints d'admettre que les chasseurs de plaine, de bois et de gibier d'eau n'ont aucune leçon à recevoir en matière de préservation de l'environnement, de gestion des milieux naturels sensibles et de sensibilisation, d'éducation et de pédagogie auprès de tous les publics.

« Enfin, si la réserve est déjà en chemin pour devenir la plus belle carte de visite de la chasse picarde, elle va également s'imposer comme un nouveau pôle touristique phare, géré par les chasseurs et à leur bénéfice. Les visites guidées remportent déjà un vif succès » nous explique Jean-Paul Lecomte.

A découvrir en famille ou entre amis, la réserve ornithologique de Grand-Laviers est un lieu magique, où vous observerez la faune et la flore comme nulle part ailleurs, un lieu qui vous ravira par ses multiples facettes, un lieu spécialement réhabilité pour les oiseaux et pour le plaisir des visiteurs !

Pour réserver, contactez :

La Fédération des Chasseurs de la Somme au 06.08.16.50.86 ou au 06.08.16.49.36

L'office de tourisme d'Abbeville au 03 22 24 27 92

L'association Rando-Nature en Somme au 03 22 26 92 30



La réserve est ouverte du 1^{er} mars au 30 septembre de 10h à 19h (dernier départ à 17h) et du 1^{er} octobre au 28 février de 10h à 17h (dernier départ à 15h).

L'entrée est gratuite pour les chasseurs sur présentation de leur validation 80.

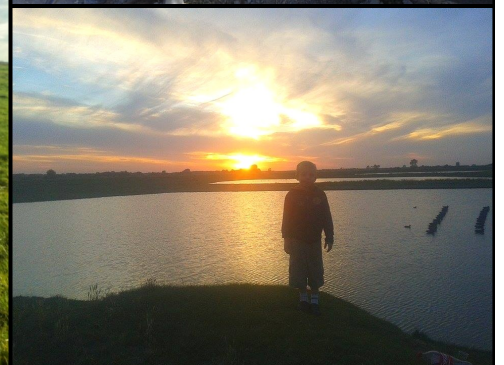
David DUVAUCHELLE

Administrateur ACDPM Baie de Somme



**Merci aux papas photographes
pour ces magnifiques clichés.**

**Les jeunes ont la passion ...
la relève et l'avenir semblent
être bien assurés !**





Rando-Nature en Somme

Communiquer pour exister!

Parce que la chasse souffre d'un cruel manque de communication et qu'elle a plus besoin d'être expliquée que défendue, l'association Rando-Nature en Somme est présente sur le terrain depuis 20 ans! Son but est de sensibiliser nos contemporains au respect de l'environnement **en leur présentant le rôle incontournable et indispensable des chasseurs au sein d'une nature qu'il savent et veulent préserver.**



Créée à l'initiative du pétillant, clairvoyant et opiniâtre Guy Lewin, elle est désormais forte de deux animateurs permanents et d'une quinzaine de guides nature vacataires et bénévoles. Elle n'a de cesse d'étendre son rayon d'action et sa notoriété au cœur de la Baie de Somme et sur la Côte Picarde, faisant d'elle **une référence en matière de pédagogie à l'environnement et de vecteur du tourisme de nature** dans notre si belle région!

En matière de fréquentation et d'accueil du public, les chiffres de 2013 sont éloquentes:

- 7996 adultes répartis en 323 groupes
- 2848 enfants divisés en 116 groupes

Soit un total de 21688 paires d'yeux ébahis et de gambettes privilégiées qui ont parcouru notre petit paradis...

Ces 10844 âmes éprises de grands espaces et de sensations fortes ont compris que le chasseur fait partie intégrante de la nature et que même s'il prélève quelques oiseaux il n'en demeure pas moins un véritable gestionnaire et protecteur de l'environnement, vivant au rythme des marées et des saisons et vouant une passion sans limite à un mode de vie simple et riche à la fois que beaucoup lui envient!



Au final, même si quelques groupes de touristes vous occasionnent un peu de dérangement, sachez que tous nos guides consacrent quelques heures de leur temps libre chaque week-end pour valoriser les actions des chasseurs et faire la promotion de toutes les richesses locales auxquelles nous tenons tant et qui nous permettent de vivre au pays en maintenant nos traditions séculaires avec l'espoir de les transmettre intactes!

Olivier, un guide chasseur courtois et compétent !

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil ... **et d'œuvrer vous aussi à cet élément incontournable de la promotion de la chasse: la communication!**

Dominique SALESSE, Président

PS: Si l'aventure vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter pour venir conforter notre équipe de guides.

Les points de ventes de l'association.

Tous les ans vous êtes un grand nombre à vous procurer votre licence dans un de nos point de vente.

Pour rappel ils font ça bénévolement, alors soyez indulgents et patients quand il y a un peu d'attente ... car grâce à eux vous pouvez vous procurer votre carte quasiment tous les jours et à toute heure.

Attention: le paiement par carte bancaire n'est pas accepté.

Armurerie : Delory Claude (Friville-Escarbotin), Delory Christian (Saint-Valery), Griffon David (Abbeville), Pillon Philippe (Abbeville), Quillent Fabien (Abbeville).

Bar et Tabac : Chti'Cœur (Pendé), Café PMU (Le Crotoy), Marchand Jacques (Ponthoile), Tondellier Hubert (Saint Riquier).

Restaurant : L'Auberge de la Marine (Le Crotoy)

Pour information : Les licences temporaires et les licences « 1er permis » sont délivrées exclusivement au siège de l'association.

Denis s'en est allé !



Lors du deuil, un des petits fils de Denis me confiait : « Mon grand père a été un exemple pour moi ! »

Le passé remonte en mémoire. Dans les années 80, il avait appris que je m'étais fait évincer d'une hutte et que je me retrouvais sans rien pour la saison. C'est lui qui est venu à ma rencontre.

M'interpellant par-dessus le grillage il me dit :

« Je sais que tu ne vas plus chez...si tu veux tu peux v'nir al notre ».

Ce geste illustre la générosité dont il faisait preuve car je n'avais rien à lui apporter. Après avoir accepté son offre il ajouta « Diminche t'chi vient on va à raque, prin tin louchet ».

Avec Denis pas question d'argent, un oui était un oui, pas de demi mesure, un modèle de droiture.

Un matin du lendemain de réveillon du nouvel an, je m'arrête chez lui pour faire le bilan de la nuit et quand il m'a vu ouvrir le sac avec mes 8 siffleurs de la nuit c'est un grand sourire qui a illuminé son visage et aussitôt il a crié « Bernadette vient vir éch qui l'a tué Franck ! » C'est ça le sens du partage ! Il était heureux avec vous.

Générosité, sens du partage, droiture et passion, voilà l'héritage qu'il laisse à ses petits fils et à tout ceux qui comme moi l'ont côtoyé.

Au revoir Denis, puisse chacun essayer de propager ces valeurs.

Franck HECKMANN

Et pourtant... je suis un ours!

Mes parents m'ont toujours appris qu'un simple bonjour ne me coûterait pas grand-chose, qu'il ne m'écorcherait jamais la bouche, mais me permettrait au contraire d'affirmer ma présence au sein **d'une société qui perd ses repères et ses valeurs et qui oublie surtout les bases de l'éducation élémentaire!**

Je ne suis pas un ange... ça se saurait!

Pas non plus un démon... tout du moins je l'espère!

Mais tout simplement un vieil ours hirsute au caractère versatile... un individu conforme à l'espèce dont je fais partie!

Mes amis proches ne me surnomment-ils pas « **le grizzly de la Baie de Somme** »?

Néanmoins l'ursidé que je suis n'oublie jamais de saluer les humains qui passent à distance respectable de ses griffes... et plus particulièrement lorsqu'il se trouve dans la nature en action de chasse... puissamment armé de sa vieille pétoire qu'il a hérité de son grand père le jour de ses 16 ans!

« *Bonjour monsieur, madame... alors, on profite de la Baie?* »

« *Bonjour monsieur! Vous chassez? Vous chassez quoi? Votre petit chien est beau et à l'air vraiment gentil... mais qu'est-ce qu'il sent mauvais! Que lui est-il arrivé?* »

« *Ni plus, ni moins qu'à moi... il a parcouru les « rios » de la Baie de Somme pour débusquer le gibier... et son poil est recouvert de vase! Nous prendrons une douche commune dès notre retour à la maison... si non ma femme m'enverra passer la nuit avec lui au chenil!* »

« *Mais, vous en avez tué beaucoup d'animaux?* »

« *Bien peu... comme bien souvent... aujourd'hui j'ai eu la chance de tuer un pluvier argenté. C'est un gibier de petite taille et il me faudra le cuisiner avec quelques belles patates pour rassasier mon appétit et nourrir ma forte corpulence! Et je vais vous faire une confidence: le produit de la chasse ne nourrit plus son homme et je serais bien moins gras si je ne devais compter que sur ce seul moyen de subsistance! Mais je rentre très heureux de cette partie de chasse, les jambes lourdes mais le cœur léger! C'est bien là le principal.* »

« *Et vous mangez toujours votre gibier?* »

« *C'est un point d'honneur, Madame! Et si je ne le mange pas, je l'offre aux voisins ou aux amis! Dans le cas contraire, je ne me sentirai pas digne d'être chasseur, j'aime trop les animaux et je m'engage toujours à les respecter, même quand je leur ai donné la mort!* »

« *Et cette cabane, derrière vous, c'est quoi?* »

« *Cette cabane, comme vous dites, Madame, c'est ma tanière... ma maîtresse... ou plutôt ma hutte! Et j'y viens chasser le canard aussi souvent que ma carcasse le permet... et avec la bénédiction de ma femme! Vous voyez, ici **la chasse, c'est notre régulateur, notre moteur et surtout notre mode de vie... et jamais rien ni personne ne pourra nous l'enlever!*** »

« *Allez, Monsieur, Madame, profitez bien de notre belle Baie de Somme ... et n'oubliez pas de déguster ses richesses et d'admirer les paysages magnifiques que les chasseurs ont su préserver!* »

Et voilà, c'est peut-être plus qu'un petit bonjour mais le couple de touristes a pris conscience que le chasseur est un être passionné, qui vit de grandes aventures avec son chien, qu'il est poli, qu'il respecte la nature et qu'il sait aussi faire preuve de courtoisie et parfois d'humour avec les « étrangers » et qu'après tout c'est un homme...
Oh, pardon... **Un vieil ours très ordinaire!**



Dominique SALESSE

Terrine de canard aux salicornes

Base pour 5 kg de terrine :

- ⇒ 2 kg de magret de canard (1/4 en lèches: petits morceaux)
- ⇒ 1 kg 100 de poitrine de veau
- ⇒ 1kg 250 de gorge de porc
- ⇒ 200 gr de foie de canard revenu à la poêle avec une échalote
- ⇒ 300 gr d'œufs entiers
- ⇒ 150 gr de crème UHT
- ⇒ 500 gr de Salicornes



Pour cette recette vous aurez besoin de plusieurs assaisonnements :

90 gr de sel fin, 10 gr de poivre blanc moulu, 2 gr de muscade, 2 gr d'épices fines (facultatif) et 35 ml de vieux rhum ou porto.

Progression du travail :

- ⇒ Désosser les canards et trier les différentes viandes (magret pour le réalisation des lèches puis les cuisses et les ailes pour le hachage).
- ⇒ Récupérer les foies puis les saisir à la poêle avec une échalote et une noisette de beurre (une fois saisis les mettre au réfrigérateur tout comme les 500gr de lèches) .
- ⇒ Mettre le reste de viande de canard avec la poitrine de veau, la gorge dans un récipient avec tout l'assaisonnement. Mélanger puis laisser une nuit mariner.

Fabrication de la terrine :

- ⇒ Hacher la viande marinée puis les foies (plaque n° 4) dans un grand récipient pour faciliter le mélange.
- ⇒ Incorporer les œufs, la crème, les lèches de canard puis les salicornes
- ⇒ Mélanger jusqu'à l'obtention d'une farce homogène
- ⇒ Dans une terrine bardée, plaquer la mêlée.
- ⇒ Coiffer la terrine d'une crépine puis la laisser reposer au réfrigérateur 2h, puis la mettre au four.
- ⇒ Pour un four traditionnel mettre la terrine à 110°C jusqu'à l'obtention de 75°C à cœur.
- ⇒ Sortir du four puis mouiller avec une louche de gelée.

Yohan BOUDINEL

Charcutier... et chasseur en Baie de Somme

Chasseurs et toujours fier de l'être !



En cette année de renouvellement du bail, nous pouvons rendre hommage à nos deux illustres présidents d'honneur (M. Lewin Guy, M. Blondin Renaud).

Ils sont encore très précieux pour leurs conseils, présents à toutes nos Assemblées Générales et toujours prêts à faire partager et découvrir notre mode de vie au plus grand nombre.



Leur passion pour la chasse et leur attachement à l'association sont sans faille et ils ne manquent aucune occasion de valoriser fièrement notre petit coin de paradis.

Alors les jeunes, ne l'oubliez pas, si vous pouvez encore chasser dans la baie c'est en partie grâce à eux!

Jérôme CRESENT

Et si la pédagogie ne suffit pas...

L'ACDPM Baie de Somme gère la chasse sur 2987 hectares. L'une de ses obligations est l'application du règlement intérieur de l'Association voté en assemblée générale par les chasseurs adhérents. Ainsi, sur le même territoire se pratique en harmonie la chasse à la botte, au hutteau et à la hutte. Parmi nos 2407 sociétaires, il semble que quelques uns d'entre eux pensent que le règlement ne s'applique pas pour tous... Nos 4 gardes particuliers (et 1 garde-piégeur), pourtant dûment assermentés par le Préfet, ont des pouvoirs limités.



Alors face à l'usurpation d'identité, face au délit de fuite, face au refus d'obtempérer, face aux individus cagoulés... nous allons avoir recours aux agents de l'ONCFS et à la Gendarmerie Nationale!

Le Comité et les gardes sont soucieux de l'équité et privilégient toujours la pédagogie. Un seul leitmotiv: information, prévention, dissuasion et si ça ne suffit pas... répression! Mais sachez que le règlement s'appliquera équitablement sur tout le territoire et pour tous. De plus, les personnes prises seront lourdement sanctionnées. S'il s'agit d'un délit, les récalcitrants seront traduits devant le tribunal... et comme pour les pilleurs de huttes ou les voleurs de canards et de blettes... ils seront exclus de l'association!

Le Comité

Blettes de Somme

Petite association d'une quinzaine de membres, créée le 8 septembre 2012 lors du séminaire sur les blettes sculptées organisé par le Syndicat Mixte Grand Littoral Picard à la Maison de la Baie de Somme. L'association regroupe des passionnés de blettes anciennes, collectionneurs sculpteurs ou amateurs tout simplement.



Les statuts de l'association sont :

- Mettre en valeur la collection de Claude Wadoux acquise en 2011 par le Conseil Général, collection dont une partie est exposée à la Maison de la Baie de Somme.
- Préserver et valoriser les blettes
- Etudier les blettes des artisans sculpteurs de la Baie de Somme.
- Connaître et transmettre un savoir faire.
- Certifier l'authenticité .
- Valoriser en tant qu'élément du patrimoine local et régional.

L'association participe également à différentes expositions cynégétiques ou patrimoniales. A l'origine, cet art local populaire, consistait à tailler ou sculpter des canards ou limicoles dans du bois ou autres matières afin d'attirer les oiseaux pour la chasse.

La plupart de ces anciennes blettes sont devenues des objets d'art, certaines sont identifiables telles les Delory, Lamidel, Demeyer, Delattre, mais beaucoup sont anonymes, plus ou moins ressemblantes avec les oiseaux que l'on chasse, toutes ces blettes avaient pour but d'attirer le gibier d'eau !

Quel n'est pas le plaisir de ch'cacheux qui a taillé ses blettes de voir un « corlu ou un patte rouge » venir se poser à côté de celles-ci.

Evidemment maintenant il y a le plastique avec la blette en haute définition, mais rien à voir avec celles que l'on fait soit même, c'est la plus belle !!

Malheureusement de nos jours quand on arpente la baie, rares sont les mares qui en possèdent encore. On voit surtout de belles blettes HD avec de belles couleurs, mais les anciens vous le diront rien ne vaut une grosse blette à piquet passée au goudron, car la nuit tous les canards sont noirs !

Si vous aimez les vieilles blettes et que vous avez quelques heures à perdre, n'hésitez pas à nous rejoindre, l'adhésion est de 10€, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Siège social :



La Maison de la Baie de Somme
carrefour du Hourdel 80230 Lanchères
Maison.baie@baiedesomme.fr

Olivier BUFFET, président

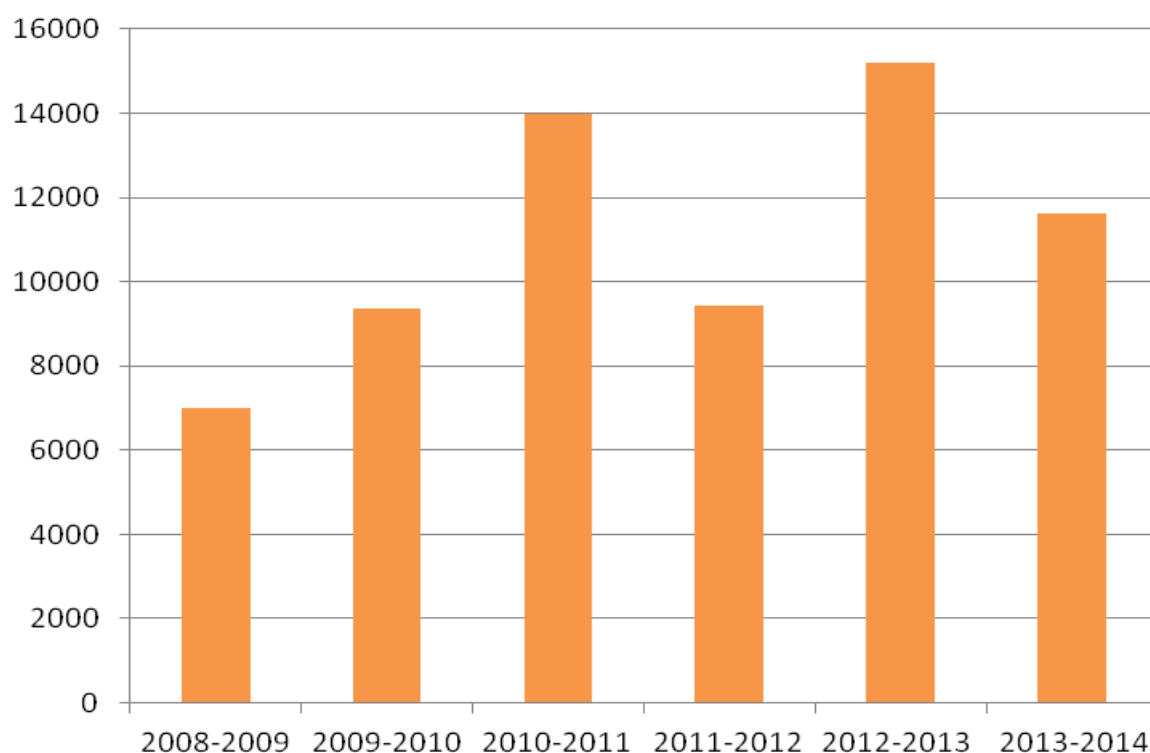
Prélèvement : Saison 2013/2014

Nombre de huttes : **160**
 Nombre de cahiers rendus : **160**
 Nombre de nuits huttées : **12297**
 Nombre de fusils : **20140**
 Nombre d'anatidés prélevés : **11633**

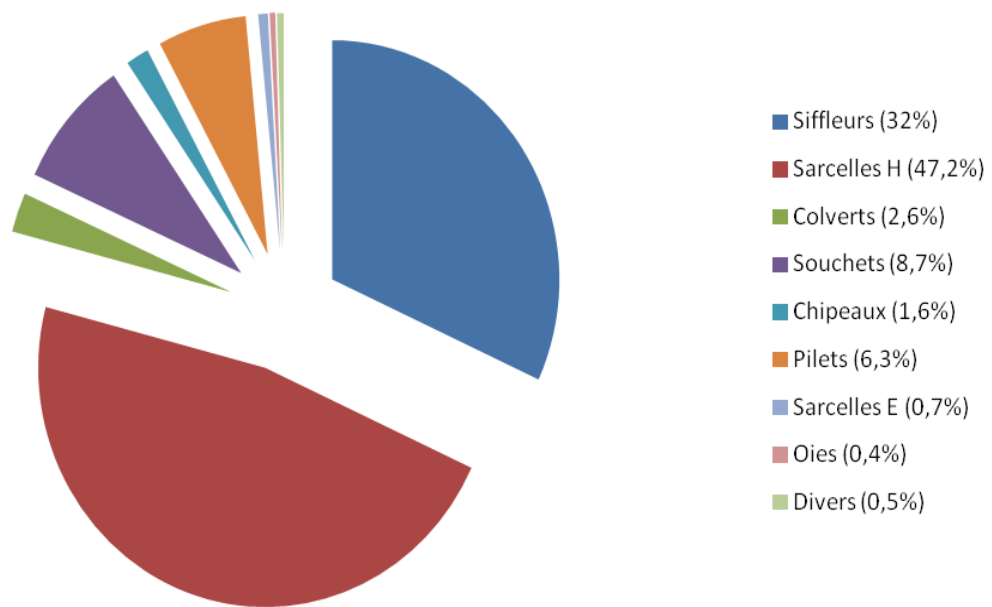
Il est bien réconfortant de constater
 que les 160 carnets ont été retournés.
 L'analyse n'en est que plus précise.
 Merci à tous les concessionnaires!

Espèce / Saison	2012/2013	2013/2014
Siffleur	6548	3707
Sarcelle d'hiver	5795	5494
Souchet	1054	1015
Pilet	677	735
Colvert	523	311
Chipeau	339	190
Oies	121	46
Sarcelle d'été	107	79
Milouin	20	14
Divers	26	42
Moyenne BP/hutte	95,06	72,70
Moyenne BP/ nuit	1,19	0.94
Moyenne BP/ fusil	0.73	0,57

Evolution des prélèvements d'anatidés entre 2008 et 2014



Proportion des prélèvements par types d'anatidés pour la saison 2013-2014



Comparaison entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014 :

- ⇒ 421 nuits en moins
- ⇒ 609 fusils en moins
- ⇒ 3577 gibiers prélevés en moins
- ⇒ 75 oies en moins
- ⇒ Une moyenne de gibier par hutte qui baisse de 22,36 pièces
- ⇒ Une moyenne de gibier par nuit de hutte qui baisse de 0,25
- ⇒ Une moyenne de gibier par fusil qui baisse de 0,16

En conclusion, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une année moyenne... et non catastrophique comme certains peuvent le penser . En effet, nous avons un prélèvement en anatidés supérieur aux années 2008, 2009 et 2011.

La saison 2013-2014 avait pourtant bien commencé avec un « très gros » mois de septembre où nous avons prélevé 3243 oiseaux contre 1417 pour la saison 2012-2013, qui est l'année de référence en matière de prélèvement.

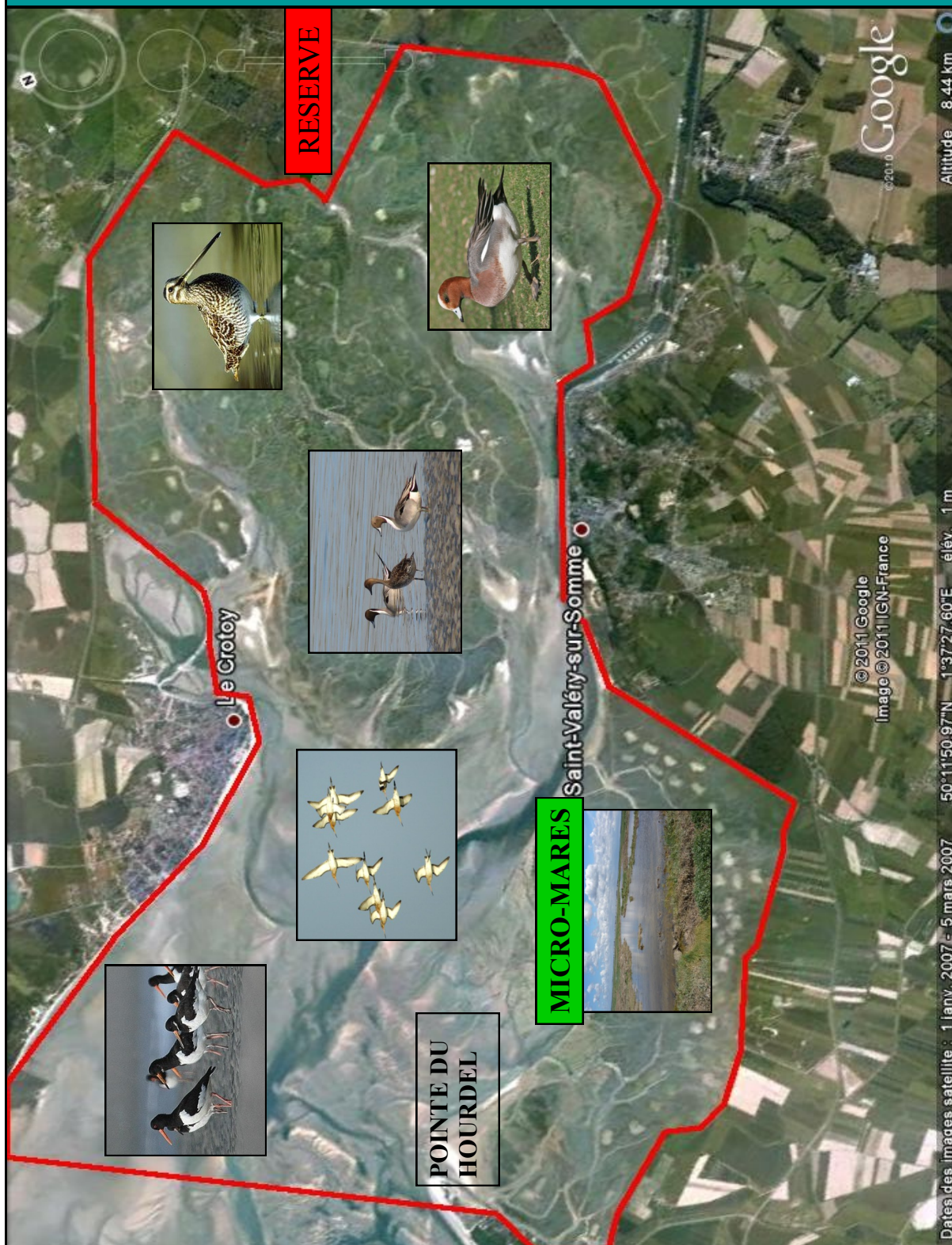
Cependant les conditions météorologiques n'ont pas été en notre faveur cette année, combien d'entre vous sont partis plus de 5 nuits à la hutte avec une bonne brise de Nord-est ??? Je ne vous parle pas des tempêtes, vous n'auriez pas assez de doigts pour les compter...

Le froid lui aussi nous a fait faux bond, nous donnant des mois de décembre et janvier très creux. Sur ces deux mois seul 2222 canards ont été prélevés contre 7950 pour la saison précédente.

Cela fait partie du jeu, quand nous chassons l'oiseau migrateur!

Olivier BOUCHARD

Les limites de notre territoire



ACDPM Baie de Somme 1er étage de la mairie BP 10 006

80230 St Valery Sur Somme Tél/Fax : 03-22-60-68-57

E-mail : acdpm.baiedesomme@orange.fr
 Site internet : www.acdpmbaiedesomme.com